Rupture de stage

Par sabouda

Bonsoir,

Ayant signé ma convention de stage courant février pour un stage de 6 mois entre juin et décembre; je souhaiterais mettre fin à ce contrat n'ayant pas encore commencé car j'ai trouvé un meilleur stage, mieux rémunéré et mieux situé géographiquement m'entraînant moins de frais.

Quelle serait la conduite à adopter si cela est possible ? Comment dois-je informer mon école et l'entreprise ? Quels sont les risques encourus ?

Merci d'avoir fait attention à mon message.